



# LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT

MAI 2011

Président d'honneur : L.-P. Cauvin

## Conseil d'administration :

J.-P. Gabireau, Président  
S. Bédos, Vice-Président, Secrétaire  
A. Bizot, Trésorière  
F. Chevallier, Ph. Pérez, administrateurs.

## SOMMAIRE

- Éditorial : 2011 Année Internationale des Forêts (p. 1)
- Construisons notre avenir (p. 2)
- Projet de centre technique municipal (p. 2)
- Le sentier des lieudits (p. 3)
- Levée de boucliers (p. 3)
- ABC : quésaco ? (p. 3)
- Honneur à Lise et à Jérôme (p. 3)
- Les mares : quelle misère !... (p. 4)
- Gerber : réunion de la CLI ? (p. 4)

## StoPub

Pour celles ou ceux qui souhaiteraient apposer un StoPub, l'Association tient à leur disposition un autocollant qui leur sera gracieusement remis dans leur boîte aux lettres sur simple demande.

Contact : Jean-Paul Gabireau.  
Tél. 01 64 59 96 15  
ou [jpgabireau@free.fr](mailto:jpgabireau@free.fr)

## Sermaise Environnement

Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'habitat

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 26.10.1972 enregistrée sous le numéro 0911000192 publiée au *Journal Officiel* du 18 novembre 1972 agréée par arrêtés du Préfet de l'Essonne n<sup>os</sup> 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992

Siège : Mairie de Sermaise (Essonne)

Siège administratif :  
18, rue de la Grosse-Haie,  
91530 Sermaise

## Éditorial

### 2011 : Année Internationale des Forêts

Afin de sensibiliser les opinions publiques sur l'importance de la gestion durable et de la conservation des forêts, les Nations Unies ont proclamé le 2 février dernier "2011 Année internationale des forêts".

Selon le Secrétaire général des Nations Unies : "L'objectif de cette Année internationale est de braquer les projecteurs sur la gestion durable, sur la conservation et le développement de tous les types de forêts au service des générations présentes et futures. L'exploitation excessive et la mauvaise gestion des ressources forestières entravent sérieusement notre lutte contre la pauvreté, contre le changement climatique et les catastrophes naturelles. L'histoire nous le rappelle, dans le passé, ce sont des civilisations entières qui se sont éteintes en raison de la déforestation."

L'ONU rappelle que les forêts sont une partie importante du développement durable, que les activités économiques relatives aux forêts ont une incidence sur l'existence de 1,8 milliard d'êtres humains à l'échelle de la planète, près de 300 millions de personnes vivent dans les forêts. Les forêts apportent nombre de bienfaits socioculturels, elles servent de fondement aux savoirs autochtones et, en tant qu'écosystèmes, elles jouent un rôle primordial en matière d'atténuation des répercussions des changements climatiques et de protection de la biodiversité : les forêts abritent une part très importante de la biodiversité mondiale.

De par le monde, les forêts sont menacées : chaque année 13 millions d'hectares sont déboisés, essentiellement en zone tropicale.

### Les forêts en France

En France, les forêts couvrent 30 % de notre territoire. La superficie forestière française est en augmentation ; on estime généralement qu'elle a progressé de 50 % au cours des 60 dernières années. La filière forêt-bois française génère 425.000 emplois (soit deux fois plus que l'industrie automobile) avec un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros.

Les forêts sont un atout majeur pour notre économie, en particulier dans les zones rurales. Les forêts françaises rendent d'innombrables services à la société : régulation du régime des eaux, diminution des risques en montagne, biodiversité, etc. Toutefois, ces bons résultats peuvent en cacher d'autres beaucoup moins gratifiants. À savoir que nos forêts françaises sont l'objet de gestions peu regardantes quant à la biodiversité. Pour des raisons strictement économiques, les espèces naturelles et très diversifiées qui peuplaient historiquement nos forêts sont hélas trop souvent éliminées au profit d'espèces beaucoup moins diversifiées à croissance plus rapide. La rentabilité prime avant tout, là comme ailleurs, au détriment de considérations écologiques. Le constater et le regretter est pour le moins ce que nous devons faire, ce qui ne saurait nous empêcher de le dénoncer à l'occasion de cette Année Internationale des Forêts qui ne sauraient masquer l'indigence de certaines pratiques sylvicoles contestables.

## Construisons ensemble notre avenir :

### Le Projet d'aménagement et de développement durable et le Plan local d'urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en préparation à Sermaise depuis plusieurs années, devra définir, selon les articles L.123-1 et R. 123-3 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Ce document constitue une innovation de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Ce PADD aura à préciser les orientations à mettre en place pour répondre aux besoins présents de la population sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il aura à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social dans le respect de l'environnement tout en préservant les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine. Il aura à prendre en considération trois données essentielles pour assurer le développement durable :

Des données sociales

Des données économiques

Des données environnementales.

Acte politique majeur, le PADD est un document essentiel du PLU, de même que le rapport de présentation du diagnostic de la commune, le règlement et les différentes annexes.

Il aura à définir les grands enjeux du projet de territoire et la destination des sols à un horizon de 15 à 20 ans. C'est dire qu'il y a lieu de s'interroger sur tout ce qui fonde la vie quotidienne des Sermaisiens afin d'anticiper les pressions et dynamiques économiques, sociales et foncières dans le respect de l'identité rurale de notre commune à forte valeur patrimoniale et paysagère.

Pour Sermaise Environnement, le PLU et son PADD doivent reposer sur trois grands objectifs calqués sur ceux du PNR de la haute vallée de Chevreuse, tout en intégrant les engagements contractuels pris par la Municipalité actuelle lors de la signature du Pacte écologique municipal au printemps 2008 à l'occasion des dernières élections municipales :

- Maîtrise de l'évolution démographique (0,55 %/an) maximum ;

- Protection et préservation des paysages, du bâti existant et du patrimoine naturel par la mise en place de prescriptions

architecturales et paysagères incluses dans le règlement d'urbanisme ;

- Développement économique favorisant l'activité artisanale, commerciale et de services.

Les grands principes étant posés, une réflexion approfondie s'impose sur la nécessité de répondre à des besoins de mixité sociale et générationnelle, de mixité économique, d'aménagement, d'habitat locatif et/ou collectif, de transports, de déplacements, etc.

Sans prétendre être détenteurs de vérités sur ces sujets, nous avons des idées qui, mises au bout de celles des élus et des habitants, devraient permettre de préserver un cadre de vie de qualité auquel nous sommes tous très attachés.

A titre d'exemple, en matière de déplacements, nous pensons que les chemins communaux représentent un réseau de liaisons douces ; qu'il conviendrait de réhabiliter et d'entretenir pour en favoriser l'usage, notamment la création de "pédibus" permettant aux enfants de se rendre à pied à l'école, servant aussi de chemins de découverte de la nature.

Autres exemples : prévoir des majorations des coefficients d'occupation des sols pour les constructions HQE (haute qualité environnementale). En relation avec le développement de l'habitat locatif et/ou collectif, la création de jardins familiaux. Favoriser la création d'entreprises de maraîchage pour l'approvisionnement de la population en fruits et légumes produits localement. Enfin, un principe intangible, dans notre réflexion, en matière d'urbanisme : densifier toutes les zones urbanisées et surtout s'interdire formellement l'étalement urbain qui jusqu'alors permettait de rendre constructibles les espaces naturels dont les terres agricoles.

Sermaise Environnement ne se laissera pas enfermer dans une présentation alibi du PADD dans la forme de celle qui a prévalu lors des réunions qui ont eu lieu concernant la dénomination des rues et la numérotation des habitations. Nous exigerons une réelle consultation de la population.

Bref, notre Association, à la veille de fêter son quarantième anniversaire, entend bien, au milieu de la population et des autres associations communales, prendre une part active et responsable à cette réflexion et à ce débat engageant l'avenir organisationnel de notre Commune pour les décennies à venir.

#### **Projet de centre technique municipal**

La municipalité qui envisage l'aménagement du centre bourg a, pour y installer un atelier technique municipal (encore un !...), préempté une propriété située rue Paul-Blot, à moins de 500 m du site inscrit de l'Église du Village, attenante à une zone inondable, non constructible, classée ENS (espace naturel sensible).

Est-ce cohérent de vouloir aménager le centre bourg pour le rendre plus agréable et de prévoir simultanément d'y implanter des ateliers municipaux qui pourraient apporter, on peut le craindre, des nuisances attachées à ce type d'établissement ?

Un tel projet municipal laisse coi et perplexe !

Il serait souhaitable, rationnel et de bon sens que l'ensemble des services techniques municipaux soient regroupés en un seul lieu hors zone d'habitation : dans une zone adaptée ; ce qu'a d'ailleurs fait par exemple la commune de Roinville.

Pourquoi ne pas saisir l'opportunité du futur aménagement de la zone d'activités de la Pâturage des Joncs pour y construire au moindre coût des locaux fonctionnels et adaptés dont la commune a besoin ?

Un choix économique, écologique et de raison !...

## Le P.R. 60 : le sentier des lieudits

Dans sa volonté de favoriser, pour le plus grand nombre, la découverte et l'accès à notre patrimoine et à ses richesses naturelles, notamment paysagères et historiques, en collaboration avec la Fédération départementale de la randonnée pédestre, notre Association a le vif plaisir d'annoncer la création du sentier des lieudits (P.R. 60). Balisé en jaune, il forme une boucle reliant la Gare avec Blancheface en passant par le Bourg et retour à la Gare. Ce sentier longe et/ou traverse successivement nombre de lieudits portant de curieux patronymes, parties intégrantes de notre patrimoine, parmi lesquels : le Mont Rôti, la Vallée Ferry, les Coutières, la Princerie, la Cartellerie, le Clos Japhet, le Clos Périgot, le Ruet, le Poirier Crapaud, l'Oratoire, la Chapelle Saint-Georges, les Gâtines de Blancheface, le Bois Clair, le chemin des Morts, la Butte à la Blotte (cimetièrre), l'Eglise de la Nativité de la Très Sainte Vierge, la Pâturage des Joncs, le Pont de Bois...

À parcourir sans modération en famille et/ou en compagnie d'amis en quête de petits plaisirs champêtres et bucoliques !... Bonnes balades.

Merci à nos amis de la F.D.R.P. et à ses baliseurs qui ont mis leur savoir-faire au service de nos ambitions. Un événement festif à organiser devrait permettre de mieux faire connaître le P.R. 60 : nous y réfléchissons !

## FÊTE DE LA NATURE (18 au 22 mai 2011)

[www.fetedelanature.com](http://www.fetedelanature.com)

## A.B.C. : Quésaco ?

ABC : il s'agit de l'Atlas de la Biodiversité des Communes. L'objectif de l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC) est d'établir une nomenclature des éléments de biodiversité dont est porteuse une commune : la faune et ses différentes espèces animales, la richesse de sa flore, ses cours d'eau... À partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, l'atlas, élaboré par la commune, avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, a pour objectif de sensibiliser et mobiliser durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité. Il fournit également les informations nécessaires à la mise en œuvre de politiques locales adaptées de développement durable. Notre Commune ayant signé une charte pour la création d'un ABC, notre Association apportera un soutien actif à son élaboration pour donner au futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et au PLU une dimension protectrice des espèces tant faunistiques que floristiques. Ce sera aussi un formidable moyen de faire connaître au grand public et à notre jeunesse la richesse de notre patrimoine naturel.

## Levée de boucliers !...

Pour des raisons d'"intérêt général", en juin 2008, la municipalité, fraîchement élue, décide (6 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions) de débaptiser certaines rues et de procéder à la renumérotation des habitations...

Trois ans plus tard, la population est convoquée à la mairie, non pas pour être consultée, ce que nombre de naïfs croyaient, mais pour entendre, dans un fatras d'incohérences, ce que la municipalité, dans une belle unanimité cette fois, entendait imposer à chacun. Outre le fait que ressurgisse cette marotte qui trouve ses origines dans quelques cas isolés qui méritent l'apport de solutions, la population présente à ces réunions a montré clairement sa franche hostilité à un tel chambardement qui n'a pas de sens.

Laisant la municipalité aux prises avec ses électeurs quant aux dépenses et incidences fiscales que génère l'opération, ainsi qu'aux coûts qui seront supportés par les familles, Sermaise Environnement est pour sa part opposée à l'abandon du nom de certaines rues que rien ne justifie. Tout au plus, des questions orthographiques dans certains cas, faciles à rectifier afin, par exemple, que la rue des Maugrenauts devienne la rue des Maux-Grenauts (en relation avec l'orthographe exacte du lieudit de proximité auquel elle emprunte son nom !), que le patronyme d'une rue ne soit plus au féminin pluriel d'un bout de la rue et au masculin pluriel à l'autre bout... Bref, qu'il soit remédié à certains désordres.

Chacun l'aura compris, pour des raisons patrimoniales évidentes, les noms de la rue des Maux-Grenauts, de la rue de Graville (proche du bois qui porte le même nom), de la rue des Petits-Clouseaux (qui nous rappelle qu'en cet endroit il y avait autrefois des petits enclos entourés de haies) ne peuvent être rayés d'un trait de plume pour des motifs ubuesques.

Comme il est dit par ailleurs, la richesse patrimoniale de notre commune est considérable. Ce n'est pas une raison pour en sacrifier des pans en toutes occasions. À l'inverse, il pourrait être fort intéressant, plutôt que détruire, de se pencher sur les origines des patronymes de certains lieudits qui sont autant de véritables énigmes.

Puissent les désaccords du moment être l'occasion de décrypter et comprendre ensemble ce que nous ont légué les anciens dont le destin commun se trouvait à la Butte à la Blotte (ainsi qu'ils se plaisaient à souvent le rappeler) !

## Nettoyage de Printemps : honneur à Lise et à Jérôme

Dans le cadre de l'opération initiée par le Conseil général "Essonne verte, Essonne propre" notre commune organisait samedi 16 avril dernier, un nettoyage dit de Printemps de nos bas-côtés de route, de nos chemins et autres endroits connus pour avoir été d'anciennes décharges sauvages. La « récolte » a encore été fructueuse (boîtes de conserves, cannettes, bouteilles, emballages, cartons, ferrailles, pneus et divers détritiques de toute sorte...). Nous étions trop peu nombreux mais tous motivés. Parmi nous 2 personnes que nous ne connaissions pas et pour cause, elles n'étaient pas de la commune.

Lise, une jeune mère de famille qui, à la vue des affiches d'information, a souhaité donner un peu de son temps et qui demeure à Dourdan.

Jérôme, demeurant à Bures-sur-Yvette, qui est venu en vélo et qui consacre un samedi au nettoyage de Printemps en changeant de commune chaque année.

Bravo et compliments à Lise et à Jérôme : deux beaux exemples de citoyenneté que nous saluons : chapeau !

## Les mares de Blancheface et du Mesnil réhabilitées : quelle misère !...

Ces deux mares ont fait l'objet de travaux dits de réhabilitation par la commune il y a quelques années. Malheureusement cette "réhabilitation" a été mal réalisée. Il suffit d'examiner la couleur marron de l'eau pour s'apercevoir, sans être un spécialiste, que ces travaux ont été bâclés. À preuve : aucune biodiversité ne s'y développe.

Nous avons fait venir une amie naturaliste qui a examiné ces deux mares. Son constat est édifiant et sans appel : "Aucune biodiversité ne peut se développer dans ces mares, car si la glaise est de qualité moyenne, il était indispensable de la recouvrir d'une couche d'humus et de gravier et d'y installer des plantes aquatiques variées".

Pour ce faire, il est nécessaire d'entreprendre à nouveau des travaux de réhabilitation en faisant appel à un naturaliste, ou au personnel du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général, car les nouveaux travaux doivent se faire sous contrôle de spécialistes.

Les mares font partie de notre paysage rural et de notre patrimoine local. Leur utilité n'est plus à démontrer (réservoir contenant les eaux de ruissellement, elles ont un véritable rôle de réserves biologiques pour la faune et la flore aquatique et un intérêt pédagogique évident pour nos enfants).

Notre association souhaite que l'ensemble des mares publiques et privées fassent l'objet d'un classement au futur PLU afin d'en assurer la conservation.

## Site pollué Gerber : "Le Parisien" rappelle que 2.000 fûts toxiques sont toujours enterrés à Sermaise (article du mois de février 2011)

En mai 1991, le journal "Le Parisien" titrait "...Sermaise, le site le plus pollué de France"... Un choc pour l'ensemble des habitants de notre village, certains refusant l'évidence alors qu'il s'agissait bien d'une catastrophe écologique avec des conséquences incommensurables pour notre environnement.

Vingt ans après, un nouvel article du même journal diffusé en février 2011 nous rappelle à tous qu'il reste 2.000 fûts enfouis se dégradant petit à petit et diffusant leurs contenus hautement toxiques dans les terres et la nappe phréatique (BTEX, OHV, PCB, benzène, phtalates, tétrachlorure de carbone et autres polluants...). De plus, ont été stockées sur le site des terres polluées non traitées dans les années 90, confinées et sous membrane. Que vont devenir ces terres dont la membrane de confinement va se dégrader au fil des années ?

La dernière réunion publique a eu lieu en octobre 2008 et depuis plus rien...

À cette occasion, M. le Maire s'était engagé publiquement (comme il l'avait fait au cours de la campagne pour les élections municipales de 2008) à réactiver la CLI (Commission Locale d'Information) dont il est le président. Trois ans après la CLI n'a toujours pas été réunie !

Au vu de l'article du "Parisien" de février 2011, qui mentionne que "des études doivent être menées cet été", il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit malheureusement pas d'études ayant pour objet une campagne de dépollution partielle ou totale ; une fausse information relayée localement.

À ce propos, nous regrettons les dires de certains habitants de notre commune, repris par ce même journal, précisant que "Les gens n'en parlent pas". Un concentré d'âneries, de contre-vérités, d'autosuggestions, d'amnésie de "réconfort"... Nous admettons que chacun ait le droit de s'exprimer, encore faut-il que cela ne soit pas au détriment de l'objectivité.

Les services de l'Etat se sont engagés à minima, en maintenant les campagnes de surveillance de l'air et des nappes pour les années 2010-2012.

L'association ne cesse de demander la dépollution totale du site : excavation des 2.000 fûts restants (estimés) ; la dépollution de l'ensemble des terres polluées ; le traitement des terres stockées "provisoirement" dans les années 90 ; la dépollution des nappes souterraines.

Une prochaine réunion d'information publique devrait se tenir à l'automne 2011.

Nous espérons que l'ensemble des habitants de Sermaise, ainsi que nos élus, seront présents à cette réunion avec la ferme intention de se faire entendre et d'être entendus, ce qui serait très novateur !...

### BULLETIN D'ADHÉSION / COTISATION

Nom .....Prénoms.....

Adresse .....

Téléphone ..... Courriel .....

*Adhère à Sermaise Environnement, 18, rue de la Grosse-Haie, 91530 Sermaise*

Cotisation individuelle 15 €

Adhésion soutien 25 € +

Cotisation couple 20 €

Cotisation Jeune (10-18 ans) 5 €

Établir les chèques à l'ordre de Sermaise Environnement